
Discours du citoyen Pignon, qui lit une adresse tendant à dévoiler les trames contre-révolutionnaires des ennemis intérieurs de la République, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794)
Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Discours du citoyen Pignon, qui lit une adresse tendant à dévoiler les trames contre-révolutionnaires des ennemis intérieurs de la République, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 335-336;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24057_t1_0335_0000_11

Fichier pdf généré le 21/07/2021

considérable d'hommes, de plusieurs pièces de canon.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

43

Le citoyen Augustin Lauriny, élève de l'école de Mars, fait don à la patrie d'une montre et d'une paire de boucles d'oreilles en or pour le soulagement de nos braves défenseurs, en attendant qu'il puisse aller partager leurs périls et leur gloire.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Camp des Sablons, 2 therm. II. Au présid. de la Conv.*] (3).

« Nous nous empressons de t'adresser l'offrande d'un élève de l'Ecole de Mars, consistant en une montre et une paire de boucles d'oreilles en or. A cette offrande patriotique est jointe une lettre dont nous t'invitons à donner connoissance à la Convention »

LEBAS.

Au camp de Mars, sur la plaine des Sablons, 1^{er} therm. II.]

« Citoyens,

Je ne suis pas du nombre des élèves qui ont donné une partie de leur argean et qui ont gardé l'autre pour en faire peut être un usage qui pourroit nous entretenir plus longtemps dans les vices, auxquels nous ne pourrions nous en apercevoir que lorsqu'il n'en seroit plus temps pour y remédier. C'est tout le contraire. Je ne suis pas même jaloux de ne pas les avoir imiter. Il me semble très bien[,] comme nous l'a observé un de nos législateurs[,] que celui d'entre nous qui n'auroit pas assez de courage pour s'en défaire totalement n'auroit jamais le désir parfait de suivre et prendre à cœur les bons préceptes que nous donnent tous les jours qui nous excitent à marcher sur les traces de ces deux héros qui ont généreusement versé leur sang pour la patrie, et de seconder ces jeunes républicains de Vaisne (4) qui, à leur exemple, se sont rendus dignes d'être nommés aincy au moment où leurs parents alloient ce joindre à nos frères d'armes pour vaincre les satellites des despotes coalisés à Landressy ont voulu partager cette gloire en ce joignant à eux malgré les efforts qu'on a entrepris pour les empêcher. Comment pourrais-je parvenir à les imiter; on me dit tous les jours que cest en obéissant à mes chef et à mon instituteur, et que par ce moyen je viendrai à même de rendre à la patrie les bienfaits dont elle nous comble. Elle est sy genereuse qu'elle nous offre de pourvoir à nos besoins et puisque je vois moy-même que c'est aincy, je prie la Convention de prendre deux objets avec lesquels on peut se

(1) P.V., XLII, 38.

(2) P.V., XLII, 38. *J. Paris*, n° 567; *Rép.*, n° 213; *M.U.*, XLII, 44; *J. Fr.*, n° 664; *Audit. nat.*, n° 665.

(3) C 311, pl. 1232, p. 8.

(4) Pour Avesnes.

procurer de largan, qui me seroit superfly, attendu qu'il ne me manque rien de ce qui me fait besoin, pour en faire un don à quelque brave défenseur de la patrie qui vient réclamer des secours après les avoir mérités, en attendant que ma capacité réponde à mes dispositions pour que j'aille à la frontiere aquerrir le même mérite ».

Augustin LAURINY, auy disposé qu'il le dit.

44

Le citoyen Pignon, acquitté par le tribunal révolutionnaire, se présente à la barre; il lit une adresse tendante à dévoiler les trames contres-révolutionnaires des ennemis intérieurs de la République, qui, sous des formes diverses et dans les différens rôles qu'ils se sont distribués, tendent tous au même but: l'anéantissement du gouvernement révolutionnaire.

La Convention nationale décrète la mention honorable de cette adresse, l'insertion au bulletin, le renvoi au comité de salut public, le citoyen Pignon est admis aux honneurs de la séance (1).

[*S.l.n.d.*] (2).

Pères de La Patrie, c'est dans le sanctuaire de la Vérité et de la Liberté, c'est dans votre sein, que le patriote intrépide doit déposer ses sollicitudes sur les dangers qui environnent la république, et payer le juste tribut de reconnaissance qui l'anime envers un gouvernement sauveur de La Chose publique, et un tribunal protecteur zélé du patriote persécuté, et de l'innocence opprimée.

mon ame brulante du plus sincère Patriotisme voit avec crainte que les scelerats n'attaquent plus en masse le Gouvernement républicain; Les conjurés l'attaque par partie, et se sont distribués les rôles, pour égarer le peuple, et étouffer la Liberté naissante.

Les uns, plus traîtres que néron, sous le masque d'une fausse clémence, cherchent à appitoyer un peuple bon et sensible, sur le sort d'une foule immense de scelerats qui se baignent d'avance dans son sang, et conspire sans cesse avec les tirans coalisés.

ces modérés perfides voudroient étouffer la haine qui doit éternellement subsister entre la Liberté et la tyrannie, et former une union monstrueuse et impossible entre le républicain et le contre révolutionnaire; mais ces médiateurs astucieux ne sont que des agens adroits de l'aristocratie, leur criminel dessein est d'asservir le peuple, d'énerver son énergie, d'abuser de son humanité, et de l'enchaîner avant son réveil.

D'autres, qui sous le Despotisme se sont toujours placés au dessus du peuple, et hors le peuple, jouent un autre rôle; sous les dehors d'un patriotisme ardent et exalté, ils cherchent à accaparer la confiance publique; on les nomme aux différentes

(1) P.V., XLII, 39. *J. Sablier*, n° 1449.

(2) C 314, pl. 1253, p. 41.

places, et ils y deviennent les protecteurs de tous les genres d'aristocratie; L'astuce la plus profonde règne dans leurs complots; quant ils se déchirent, et se persécutent, ils s'entendent fort bien.

Aussi, depuis l'établissement de ce système perfide, les prêtres fanatiques, les fédéralistes, les praticiens[*sic*] et les autres oppresseurs du peuple dans l'ancien régime, remplissent-ils des places dans les Bureaux, comités révolutionnaires, municipalités, districts, Départements; sont-ils là, pour protéger la liberté, et l'égalité, non sans doute; dans tous les temps ils en furent les plus constants ennemis.

D'autres complices se sont chargés de l'emploi criminel de dénoncer et d'incarcérer les patriotes, surtout ceux qui sont restés fidèles depuis 1789; ils ont aussi quelquefois celui de mettre en liberté, ou de laisser en liberté les plus grands conspirateurs, notamment ceux qui sont riches, prêtres, ou nobles, tandis que des républicains portent d'indignes chaînes: vous ne sauriez croire combien cette conduite tue le patriotisme, et ébranle la république.

Dans les départements éloignés, et, surtout dans celui de la Loire qui a été un des plus zélé fédéraliste[,] l'aristocrate protégé est d'une insolence extrême, et opprime sans cesse l'honnête sansculotte. Le républicain vexé n'ose se plaindre, son peu de lumières, l'éloignement, le peu d'appuy qu'il trouve, dans les autorités Constituées, Les persécutions qu'éprouvent ses frères lui font garder un silence forcé, et le Contre révolutionnaire nage dans les délices du triomphe.

une autre division de ces scélérats, plus criminelle encore, cherche à soulever le peuple contre le gouvernement et le tribunal révolutionnaire; ils s'appitoyent sur les maux de la guerre, soupirent après la paix, et calomnient le gouvernement actuel, comme étant trop rigoureux, et faisant renaître le règne de fer.

représentants, et vous mes frères qui m'écoutez, méfiez-vous de ce piège adroit; les mêmes scélérats protégeoient un gouvernement qui mettoit la trahison à l'ordre du jour, vendoit nos places-fortes, faisoit égorger nos braves frères d'armes, les laissoit manquer d'habillements et de nourriture, épuisoit inutilement les forces et les ressources de la république, qui conspiroit sans cesse avec les tirans coalisés, et les généraux perfides, et qui protégeoit tous les traîtres.

aujourd'hui ils calomnient le gouvernement révolutionnaire, et le comité de salut Public, parce qu'ils ont mis la victoire à l'ordre du jour, en purgeant nos armées, qu'ils soutiennent la gloire de la république, qu'ils étouffent toutes les conspirations, avant qu'elles éclatent, qu'ils maintiennent la paix, et l'abondance, au dedans, et que, par sa marche rapide et révolutionnaire l'aristocratie n'a pas le temps de respirer, qu'elle est sans cesse battue, et que ses supports épars, et sans chefs, n'ont plus le temps de se rassembler, de se reconnoître et d'ourdir la perte de la Chose publique.

ils calomnient également le tribunal révolutionnaire parce qu'ils ne peuvent plus l'abuser par les ruses astucieuses de ces deffenseurs officieux, qui prodiguoient tous leurs talents pour sauver les plus cruels ennemis du peuple, mettoient les juges dans l'indécision et ralentissoient le cours rapide de la justice.

Les Jurés et les Juges ne sont plus entravés dans leur marche, et ce qui doit sauver la république, c'est que leur patriotisme épuré en a fait les deffenseurs les plus zélés des vrais républicains, tandis qu'ils déploient la plus sévère justice contre les conspirateurs: J'ai trouvé dans ce tribunal douceur et équité, et, malgré mes nombreux ennemis, il m'a conservé à ma patrie, et m'a rendu à une liberté pour laquelle j'avois toujours combattu.

C'est surtout dans la position des choses que la marche rapide de ce tribunal, est absolument nécessaire; il doit aller le même pas que nos armées, pour que nos ennemis soient tous écrasés dans le même temps; alors nous fraterniserons tous ensemble, nous n'aurons qu'un même cœur, un même esprit; et le peuple ne se confondra pas avec ses plus mo[r]tels ennemis, qui ne l'embrassent que pour le mieux assassiner.

Pères de la patrie, vous exposer les maux, c'est vous indiquer les remèdes, point de paix qu'il n'y ait plus de tirans! Vous confondrez les projets liberticides de ces scélérats qui n'attendent qu'une assemblée Législative, pour renverser votre ouvrage, enchaîner le peuple, fouler aux pieds ses droits et sa liberté, et faire égorger ses amis et ses plus zélés deffenseurs.

Peuple françois[,] bénissez un gouvernement et un tribunal qui font trembler pitt même dans Londres, et ne mettez les armes bas que quant la république aura revomi de son sein tous les êtres impurs et hippocrates qui infectent encore le sol de la Liberté.

Représentants françois, vous marchez dans une route périlleuse, et environnée d'écueils, mais avancez, faites le bonheur du peuple, consolidez la république; La Liberté et l'égalité vous élèveront des monuments éternels: les traîtres n'ont que du poison, et de[s] poignards pour vous attaquer; hé bien, vous avez tout le peuple pour vous deffendre;

nous retournons dans notre département y propager les Lumières, et le feu civique que nous avons puisé auprès de vous; recevez le serment, que nous faisons avec tout le peuple, de triompher avec la république ou de mourir pour elle.

Vive La république: vive La montagne.

PIGNON

45

Un membre, le citoyen Gauthier (1), a obtenu la parole; il se plaint des calomnies qu'il dit avoir été répandues contre lui dans la société des jacobins. Il annonce qu'il va rendre sa justification publique.

La Convention nationale décrète le renvoi au comité de salut public (2).

(1) Représentant de l'Ain.

(2) *P.V.*, XLII, 39; *Mess. Soir*, n° 701 (cette gazette, ainsi que le *M.U.* (XLII, 44), présente ainsi l'orateur: « Gauthier, l'un des représentans envoyés en mission à Commune-Affranchie, avec Dubois-Crancé... »); *J. Perlet*, n° 666; *J. Fr.*, n° 664.